

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 novembre 2018 à 19h00
en Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 11/10/2018
 - Délibérations :
 1. Délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme
 2. Délibération arrêtant le zonage d'assainissement des eaux pluviales
 3. Délibération arrêtant le projet de Règlement Local de Publicité et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Règlement Local de Publicité
 4. Délibération validant la vente du bien sans maître- Impasse du Relais
 5. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2018 – Changement de programme- Réhabilitation du Centre Ancien 3^{ème} tranche
 - Questions Diverses
-

MEMBRES PRESENTS :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : DUCHANAUD Yolande, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge, BONNEVILLE Christine

Les Conseillers Municipaux : AUZANOT Bénédicte, BONNEL Jean-François, DERNIS Thierry, ESCOFFIER Jade, FAURE Cécile, LOUCHE Michel, MAILLET Marie-Jésus, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine, ZANI Patricia.

PROCURATIONS :

CASTANY David à ROUSSET André, MARIANI Séverine à MAILLET Marie-Jésus, SAUZE Serge à ESCOFFIER Jade

ABSENT(E)S : AUTARD Brigitte, BOYER Blandine, MARTINEZ Damien, MARTIN Christophe, RAVOIRE Chantal, PIANETTI Didier.

La séance est ouverte,

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 11/10/2018

Adopté à l'unanimité

Délibérations :

- 1. Délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Par délibération en date du 7 novembre 2014, il a été fixé les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et les modalités de concertation pour l'élaboration du PLU.

Le Diagnostic ayant été établi par le bureau d'études ECOVIA dans le cadre de l'élaboration du PLU, un scénario de développement « mesuré » du village a donc été établi dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les deux orientations majeures retenues dans le PADD sont les suivantes :

- 1- Préserver le cadre de vie d'un village du Sud Luberon
- 2- Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité

Le PADD a été présenté au Personnes Publiques Associées pour avis. Ce document, projet politique de la commune sur l'élaboration de son PLU, a été soumis à débat lors de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2016.

Le projet de PLU étant à ce jour achevé (document joint à la présente note de synthèse), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'arrêt de ce projet et de tirer le bilan de la concertation liée à cette procédure.

Ce dossier sera transmis par la suite aux personnes Publiques Associées, qui doivent émettre leur avis dans un délai de 3 mois et sera soumis à Enquête Publique dans le courant du printemps 2019.

Adopté à la majorité : 17 pour – 3 abstentions (M. Louche, J Escoffier, S. Sauze) - 1 contre (B. Auzanot)

2. Délibération arrêtant le zonage d'assainissement des eaux pluviales

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a confié au bureau d'études Euryece la réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales étant à ce jour achevé (document joint à la présente note de synthèse), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'arrêt de ce zonage et de le soumettre à enquête publique conjointe avec le PLU.

Adopté à la majorité : 17 pour – 4 abstentions (B. Auzanot, J Escoffier, M. Louche, S.Sauze)

3. Délibération arrêtant le projet de Règlement Local de Publicité et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Règlement Local de Publicité

Rapporteur : Lucien FOTI

La commune de Lauris dispose d'un RLP depuis le 25 mai 2001, en application de la loi 79-1150 du 29 décembre 1979.

Par délibération en date du 5 avril 2016, le Conseil Municipal a prescrit la révision de celui-ci et s'est ainsi engagée dans ce processus de révision dans le cadre d'un groupement de commandes proposé par le Parc Naturel Régional du Luberon.

Le projet de RLP étant à ce jour achevé (document joint à la présente note de synthèse), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'arrêt de ce projet et de tirer le bilan de la concertation liée à cette procédure.

Ce dossier sera transmis par la suite aux personnes Publiques Associées, qui doivent émettre leur avis dans un délai de 3 mois et sera soumis à Enquête Publique dans le courant du printemps 2019.

Adopté à la majorité : 18 pour – 3 abstentions (B. Auzanot, J Escoffier, S. Sauze)

4. Délibération validant la vente du bien sans maître- Impasse du Relais

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre d'une procédure de biens vacants et sans maître, la commune est propriétaire depuis 2013 d'un bien situé Impasse du Relais sur une parcelle d'une superficie de 116m².

Il s'agit d'une ancienne maison de village d'un potentiel de 200 m² de surface de plancher.

Par avis en date du 2 octobre 2017, le Service des Domaines a évalué ce bien à 80 000€.

Un acquéreur s'étant manifesté auprès de la commune, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la vente de ce bien pour un montant de 80 000€.

Adopté à la majorité : 19 pour – 2 contre (J Escoffier, S. Sauze)

5. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2018 – Changement de programme - Réhabilitation du Centre Ancien 3ème tranche

Rapporteur : André ROUSSET

La commune a réalisé le programme de requalification de son Centre Ancien historique. La troisième tranche de travaux a été programmée sur les budgets primitifs 2016-2017 et 2018. Ce programme de travaux a porté sur les secteurs suivants : Place de l'Eglise, Rue du Portail, Place du Portail, Rue sous les Campanes, Rue du Lavoir.

Le programme de travaux s'est élevé à un montant de 426 434.56€ HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2018 pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Le montant du Fonds de concours 2018 s'élève à 102 138€.

Ce fonds de concours complète les subventions déjà attribué par le Conseil Départemental et la Préfecture pour ce programme de travaux.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- **M Serge Vanneyre** informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de construction du nouveau Restaurant Scolaire. Les travaux de démolition sont en cours sur le réfectoire des primaires. Les travaux de déplacement du transformateur ENEDIS sont en cours, mais non finalisés à ce jour.
- **M Serge Vanneyre** informe également le Conseil Municipal que les travaux de réaménagement des Jardins du Château – 2ème tranche- ont débuté depuis le 26 novembre dernier.
- **M Philippe Sauzée** informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs aux Obligations Légales de Débroussaillage sur la placette de démonstration de la Chapelle Saint Roch sont terminés. Le bois collecté sur ce site a été transféré aux services techniques municipaux. Une liste d'inscription est ouverte en mairie pour la distribution de ce bois. Les bénéficiaires seront choisis par tirage au sort.
- **Mme Jade Escoffier** exprime son désaccord sur ce tirage au sort aléatoire et souhaite que la distribution du bois collecté soit plutôt effectuée à destination des habitants les plus démunis. Cette question pourrait être suivie par le CCAS.
- **Mme Jade Escoffier** demande également que le stationnement Rue Bonne Farine soit de nouveau possible sur une partie de cette rue. M le Du l'informe que le stationnement est interdit sur un côté de cette rue afin de permettre l'accès des riverains à leurs garages.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h30

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

